



CONSTRUCTION DEMODEV INC.

🏠 245 Ch Du Lac-Bertrand, Sainte-Sophie, QC, J5J 2M1
📞 438-831-1953
✉ demolitiondemodev@gmail.com
🌐 demolitiondemodev.ca
🔨 N° RBQ : 5793-7021-01



SOUSSION N° :

DATE DE LA SOUSSION :

SOUSSION À L'INTENTION DE :	LIEUX DES TRAVAUX ET DÉTAILS :	N° PAGE :
NOM :	NOM ET ADRESSE DES TRAVAUX / LIVRAISON :	
ADRESSE :		
TÉLÉPHONE(S) :	DATE(S) PRÉVUE(S) DES TRAVAUX :	
COURRIEL :	SOUSSION VALIDE JUSQU'AU :	
CONTACT :	SOUSSION PRÉPARÉE PAR :	
TÉL. CONTACT :	NOS MODALITÉS DE PAIEMENT :	
COURRIEL CONTACT :		

SOUSSION

DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
SIGNATURE DU DEMANDEUR :				TOTAL PARTIEL :
				% TPS :
				% TVQ :
NOM :	DATE :	TOTAL DE LA SOUSSION :		
				N° TPS : 705289734RT0001 N° TVQ : 1227904531TQ0001

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

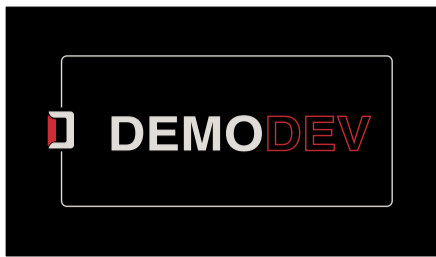
CHÈQUE
 COMPTANT
 VIREMENT & INTERAC
 CARTES DE CRÉDIT

POUR VIREMENT BANCAIRE :

- N° D'INSTITUTION : 004
- N° TRANSIT : 45151
- N° FOLIO : 5008332

POUR VIREMENT INTERAC :

- COURRIEL À UTILISER : demolitiondemodev@gmail.com
- RÉPONSE À METTRE, PEU IMPORTE LA QUESTION : CONSTRUCTION

**CONSTRUCTION DEMODEV INC.**

🏠 245 Ch Du Lac-Bertrand, Sainte-Sophie, QC, J5J 2M1

📞 438-831-1953

✉ demolitiondemodev@gmail.com

🌐 demolitiondemodev.ca

🔪 N° RBQ : 5793-7021-01



Laval · Laurentides

SOUSSION N° :**DATE DE LA SOUSSION :****CONDITIONS DE VENTE :****N° PAGE :**

1. Cette soumission est valide pour une durée de trente (30) jours.
2. Advenant l'acceptation de notre soumission, il est entendu que cette dernière fera partie intégrante de tout contrat et que son contenu aura préséance sur toutes clauses contractuelles.
3. Les factures sont payables dans les trente (30) jours suivant la date de la facturation. Des intérêts de 3% par mois (36% l'an) s'appliqueront à tout solde impayé. Les retenues de 10% doivent être payés 30 jours à la fin de nos travaux.
4. Les prix unitaires pour les travaux en temps et matériel sont établis en fonction de la liste de prix ci-jointe. Construction Demodev se réserve le droit de modifier cette liste de prix en tout temps.
5. Le client reconnaît que la présente soumission vise uniquement les travaux mentionnés ci-dessus et que tout travail supplémentaire (extra) devra être autorisé au préalable par le client. Les travaux exclus indiqués ci-haut ne sont pas limitatifs et leur réalisation à la demande du client entraînera des frais supplémentaires. Les modalités de facturation relativement à ces travaux supplémentaires devront être consignées par écrit préalablement à la réalisation de ceux-ci.
6. Le client est responsable de fournir à Construction Demodev une copie des plans d'architecture, des plans de construction, ainsi que toute modification subséquente de ces plans ou tout autre document en lien avec l'exécution des travaux avant le début des travaux ou dès que ces documents sont disponibles. Tout changement aux plans en cours de chantier pourra entraîner des frais supplémentaires.
7. Construction Demodev n'est pas responsable de la gestion du chantier. Dans l'éventualité où le client souhaite retenir les services de Construction Demodev pour ce service, des frais supplémentaires seront facturés au client selon une entente à être convenue entre les parties (somme forfaitaire ou tarif à l'heure).
8. Construction Demodev ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout retard, inconvéniement ou dommage, quelle qu'en soit la nature, découlant directement ou indirectement de la crise sanitaire reliée à la Covid-19, et aux restrictions et mesures de prévention qui s'y rapportent.
9. Dans l'éventualité où Construction Demodev doit mandater une agence de recouvrement ou un avocat en vue de recouvrer les sommes qui lui sont dues, le client accepte de payer, à titre de dommages liquidés, en sus du solde dû et des intérêts applicables, les frais de perception équivalent à 20% du solde dû en capital et intérêts.

CONDITIONS DE CHANTIER :

1. Toute communication doit être par courriel.
2. Le client est responsable d'obtenir l'ensemble des permis requis pour les travaux préalablement à l'exécution de ceux-ci. Tout frais relatif à ces permis devront être assumés par le client.
3. Le client est responsable d'assurer l'accès complet au chantier, notamment, mais sans s'y limiter, un espace suffisant pour laisser passer la machinerie, tout en s'assurant que la présence des autres quarts de métier sur le chantier ne vienne pas gêner cet accès. Construction Demodev ne pourra être tenu responsable d'un retard dans les travaux en raison d'un manquement à cette obligation du client. Dans l'éventualité où Construction Demodev ne pouvait réaliser les travaux au moment convenu en raison d'un manquement à ce qui précède, elle se réserve le droit de réclamer des frais supplémentaires au client.
4. Le client est responsable de tout frais relié aux tests environnementaux nécessaires à la réalisation des travaux, notamment, mais sans s'y limiter, les tests d'amiante et les analyses de sol. Construction Demodev ne pourra être tenu responsable d'un retard dans les travaux en raison de telles analyses.
5. Pour toute sortie de matériaux destinés à l'enfouissement, tel que du béton ou de la terre, le client est responsable de fournir à Construction Demodev le résultat de l'analyse des contaminants, attestant l'absence de contaminant dans ces matériaux. Dans l'éventualité où il y aurait présence de contaminants dans de tels matériaux, Construction Demodev se réserve le droit de réclamer des frais supplémentaires au client pour en disposer en conformité avec la Loi.
6. Les frais de stationnement et d'occupation des lieux nécessaires à la réalisation des travaux de Construction Demodev devront être assumés par le client (permis d'occupation du domaine public).
7. Tous les débris découlant de la démolition exécutée par Construction Demodev seront la propriété exclusive de celle-ci, y incluant, sans s'y limiter, les matériaux tels que les métaux, les fils de métaux, les tuyaux de cuivre, etc.
8. Construction Demodev se réserve le droit de réclamer des frais supplémentaires pour tout débris excédant cinq (5) tonnes pour tous conteneurs loués au client.